

TP A2SP

Titre
Professionnel
Agent de Sureté
et de Sécurité
Privée

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

Public Concerné



Tout Public.

Effectif Maximum



Effectif maximum de 12 candidats.

Prérequis

Disposer d'une connaissance de la langue française défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.



Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité. (Dans le cadre de la promulgation de la loi sur la sécurité globale, depuis le 27.05.21, les ressortissants étrangers hors union européenne ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23).

Objectifs



Acquérir un Titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi « Agent de Sûreté et de Sécurité Privée » de niveau 4 pour accéder à un emploi reconnu dans le secteur de la sécurité privée.

Conditions de Formation



Alternance entre apports théoriques (exposés, débats) et pratiques (travaux pratiques et mises en situation).

Mobilisation du plateau technique sécurité.

Formateurs professionnels issus des métiers de la sécurité.

Validation

La durée totale de la session d'examen du titre professionnel est de 2h40 mn :

- Épreuve écrite collective : Questionnaire professionnel (45mn).
- Épreuve individuelle : Mise en situation professionnelle (1h30) et entretien technique (15mn).
- Entretien final devant le jury (10 min).



Possibilité de validation partielle : oui
Durée de validité de chaque bloc de compétences : 5 ans

Équivalence et passerelles : Niveau CAP, BEP

Suite de parcours : Évolution vers des postes d'encadrement d'équipe.

Débouchés : agent de de prévention et de protection incendie industriel ; agent de sécurité confirmé, agent de sécurité filtrage, agent de sécurité mobile, agent de sécurité qualifié, agent des services de sécurité incendie, agent de sûreté magasin, agent de surveillance.

Durée



536 heures comprenant :

431 heures en centre (durée de l'examen comprise) et 105 heures en entreprise.

Contenu de la Formation

La formation préparant au titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privé (A2SP) est composée de trois activités types, à chacune correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP). La validation de ces trois CCP permet la délivrance du titre professionnel.

Pour valider le titre le candidat doit obtenir les trois CCP qui le compose :

CCP1 – Bloc 1 :

120h

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité.

CCP2 – Bloc 2 :

75h

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

CCP3 – Bloc 3 :

131h

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

+ Pack d'Accompagnement

60h

Modalité et Délais d'Accès

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur.
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation.
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement si possession de l'ensemble des documents administratifs.

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement.
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée.
- Entretien de recrutement préalable au démarrage de l'action afin de vérifier les prérequis et l'ensemble des documents administratifs.